



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2026 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 9 juillet 2026 à 18 h 30 selon convocation en date du 3 juillet 2026 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Amanda ROCHE CHANTON.

Étaient présents : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, ROCHE CHANTON Amanda, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc, NARDOT Christiane, HERRY Richard, LALEGERIE Didier, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, SCHMITT Céline, LAGORCE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(s) : GUILLON Jean-Claude, COURET Patrice.

M. GUILLON Jean-Claude, a donné pouvoir à Mme DRIEUX Sophie pour voter en son nom. M. COURET Patrice a donné pouvoir à Monsieur BEAUBERT Damien pour voter en son nom.

Membres	15
Présents	13
Représentés	2
Votants	15
Exprimés	15

Le conseil municipal élit à l'unanimité Amanda ROCHE CHANTON, secrétaire de séance auquel lui est adjoint la secrétaire de mairie Madame Sandrine LEGER.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 Juin 2026, le procès-verbal n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour,

- Décision du maire n° 2026-004 : Bail de location ALLO CROCQ.**
- Achat d'un nettoyeur Haute-Pression** : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis présenté de FC Motoculture d'un montant de 468, 33 € HT soit 562, 00 € TTC avec raccord et tuyau supplémentaire de 7 mètres.
- Achat d'un tracteur tondeuse** : Le conseil municipal a décidé à la majorité (1 contre : Céline SCHMITT) d'autoriser le maire :
 - à signer le devis d'AGRI 23 de La Souterraine (23) pour une tondeuse-autoportée modèle FC3-261 KUBOTA – modèle de démonstration d'un montant de 23 000 € HT soit 28 400, 00€ TTC
 - à ajouter l'option « Kit tuyau aspiration feuilles d'un montant de 1 100, 00 € HT soit 1 320, 00 € TTC.Montant total du devis avec l'option : 24 100, € HT soit 29 720, 00 € TTC.

Les crédits sont ouverts au budget principal de la commune en section d'investissement à l'article 21561 – opération 417.

4. Nomination des délégués à l'ACMD :

La déléguée titulaire est : Madame POUJAUD Brigitte

La déléguée suppléante est : Madame VINCENT Hélène

5. Décision modificative budgétaire n° 2

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
				673	150	+3850	+4000
TOTAL				TOTAL	150	+3850	+4000
Recettes				Recettes			



				752	30000	+3561	+33561
				70682	0	+159	+159
				706811	0	+44	+44
				7068121	0	+6	+6
				7011	0	+80	+80
TOTAL				TOTAL	30000	+3850	+33850

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

6. Montant du Loyer du Local Technique du 7 avenue de la République :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer de ALLO CROC à 4 000, 00 €/an à compter du 1^{er} juillet 2026, soit un loyer de 1 000 €, payable par trimestre et d'avance.

7. Concertation préalable à l'extension du parc d'activités de la Croisière :

Madame DRIEUX Sophie également présidente du SMIPAC a quitté la salle et n'a pas pris part au vote afin d'éviter toute situation susceptible de remettre en cause l'impartialité de la délibération.

Au cours des échanges, Monsieur Richard HERRY indique comprendre les arguments présentés en faveur du projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière ainsi que les enjeux de développement économique du territoire. Il reconnaît également qu'en tant qu'élus, il est nécessaire de rechercher des équilibres entre les enjeux agricoles, environnementaux et économiques. Toutefois, en raison de ses convictions écologistes, il indique ne pas être en mesure d'apporter un avis favorable au projet et vote contre la délibération.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité (1 : contre : Richard HERRY, 13 : pour, 2 absents au moment du vote : DRIEUX Sophie et GUILLON Jean-Claude qui avait donné pouvoir à madame DRIEUX)

- DONNE un avis favorable concernant le projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière dans le cadre de la concertation préalable mise en place.

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

8. Désignation du correspondant « incendie et secours » : Le conseil municipal a désigné M. COURET Patrice, en sa qualité d'adjoint au maire : "Correspondant Incendie et Secours" pour la durée du mandat municipal.

9. Désignation du correspondant « Pandémie » : Le conseil municipal à l'unanimité, ADOPTE la PROPOSITION, et désigne Madame VINCENT Hélène « Correspondant Pandémie »

10. Arrêt de la facturation des frais d'entretien des parties communes des logements de la commune aux locataires : Adopté à l'unanimité.

11. Demande de subvention de "JEUNESSE MUSICALE de FRANCE" pour 2026 : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention de 328, 00 € pour 2026 à l'association Jeunesse Musicale de France.

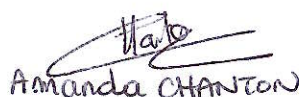
12. Demande de subvention de la "COOPERATIVE SCOLAIRE" pour 2026 : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention de 255, 00 € pour 2026 à l'association Coopérative scolaire.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux de la vitrine du reliquaire et date du retour du reliquaire à l'église,
- Point sur le projet réduction des coûts énergétiques sur le bâtiment de la mairie,
- Point sur le conseil en organisation du Centre de Gestion 87,
- Rencontre des communes de France aux noms burlesques fin août 2027 à Arnac la Poste.

La séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire,


Amanda CHANTON



Le Maire,

Sophie DRIEUX

